

# Croire en demain



L'humanité est une grande famille



## ÉDITO

À LA MÉMOIRE  
DE CEUX QUI  
CONSTRUISENT  
UN AVENIR  
PLUS JUSTE

En ce début d'année, je voudrais rendre hommage à nos chers bienfaiteurs disparus en 2013.

Par le legs, le plus beau geste de générosité qui puisse exister, ces femmes et ces hommes ont fait œuvre de partage et ont permis de sauver des vies. Comme l'a écrit Matthieu, « ces bénis de Dieu recevront en héritage le Royaume préparé pour eux depuis la création du monde » car « quand leurs frères avaient faim, ils leur ont donné à manger ».

Véronique MOLINARO  
Directrice Relations Donateurs  
du CCFD-Terre Solidaire

## LE LEGS, LE GESTE DE GÉNÉROSITÉ DE TOUTE UNE VIE



**Agir au-delà de son départ pour rendre le monde plus juste et meilleur, quelle plus belle preuve d'amour peut-on donner aux autres ?**

**A** imons-nous les uns les autres... Ils sont 22,3 millions de catholiques pratiquants français à vivre chaque jour dans l'amour de Dieu, dans l'amour du prochain. Durant toute leur existence, ils mettent en pratique l'esprit de partage que le Christ leur a enseigné, en venant en aide aux plus pauvres et aux plus vulnérables.

Dons à des associations, dons de vêtements, aumônes, bénévolat, participation à des maraudes... ils multiplient ces magnifiques gestes de fraternité et de charité de leur vivant. Pourquoi n'en serait-il pas alors de même après leur mort ?

“ Un acte fort qui affirme sa foi en l'Homme, sa foi en Demain. ”

Quand arrive le moment crucial d'envisager la transmission >>>

## Solidarité Philippines

Sitôt le typhon passé, deux de nos partenaires, KAMP et IRDF, ont distribué des produits de première nécessité aux populations sinistrées. Ils participent actuellement à la phase de reconstruction, à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et des pêcheurs ainsi qu'au renforcement des capacités des villageois à faire face aux catastrophes naturelles. Ce sont ainsi 4 700 familles qui ont pu en bénéficier grâce à votre soutien. Merci à tous pour votre aide.

En 2013,

# 230

personnes

ont décidé de faire de l'Humanité tout entière leur héritière en léguant leur patrimoine au CCFD-Terre Solidaire.

>>> de son patrimoine, le premier réflexe est de penser à sa famille et à ses enfants afin de veiller à leur avenir. Si ce geste est tout naturel, il ne doit pas nous aveugler pour autant : avant de pousser la porte de son notaire pour rédiger son testament, nous sommes encore trop peu nombreux à penser à l'Humanité tout entière, que nous pouvons choisir pour héritière.

OUI, l'Humanité est une grande famille dont chacun d'entre nous peut améliorer l'avenir. Transmettre tout ou partie de son patrimoine au CCFD-Terre Solidaire à travers un legs, c'est apporter sa pierre pour

construire l'édifice d'un monde plus juste et fraternel. Ce geste de grande générosité est assurément le plus beau message d'espoir que l'on peut offrir aux plus vulnérables. Chaque legs au CCFD-Terre Solidaire est essentiel pour lui permettre de financer les projets de ses partenaires, visant tous à faire reculer la faim et la pauvreté dans les pays les plus déshérités. Par ce choix, chaque testateur pose un acte fort qui affirme, par-delà le temps, la permanence de son engagement en faveur des plus démunis et, surtout, sa foi en l'Homme, sa foi en Demain. ■



## ODETTE, RÉFÉRENT LEGS

Après plus de 30 ans d'expériences riches et variées au sein du CCFD-Terre Solidaire, Odette Tailhardat est aujourd'hui bénévolement à l'écoute des testateurs pour les régions Auvergne et Limousin. Proximité, confidentialité et neutralité sont les maîtres-mots de la relation privilégiée qu'elle entretient avec eux.

Prêter une oreille attentive aux projets de legs des personnes qui souhaitent la rencontrer, tel est le quotidien d'Odette. Un intérêt pour un pays en particulier, une affinité pour une thématique bien précise ou au contraire la volonté de soutenir l'ensemble des actions, le testateur décide en toute liberté de l'avenir qu'il veut écrire pour combattre la faim. Laisser du temps au temps, rencontrer au besoin un notaire, parler sereinement de l'après, ce sont sans doute là les secrets de la vraie relation de confiance qui s'installe au fil des rencontres.



# 3 GRANDES QUESTIONS SUR LE LEGS

**1** Je souhaite faire bénéficier le CCFD-Terre Solidaire d'un legs à mon décès mais j'ai de la famille. En ai-je le droit ?

Oui. Toutefois, si vous avez des héritiers réservataires (descendants ou conjoint), vous pouvez seulement disposer d'une partie de votre patrimoine, une part leur étant réservée. N'hésitez pas à nous en parler ou à contacter votre notaire.

**2** Je dispose d'un tout petit patrimoine. Puis-je faire un legs ?

Il n'y a pas de petit legs. Il n'y a que des legs utiles pour faire reculer la faim. Au CCFD-Terre Solidaire, nous recevons des legs de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers. Et comme ces legs sont exonérés de droits de succession, tout votre patrimoine sert à financer nos missions.

**3** J'ai le projet de faire un legs à une association. Est-il préférable de consulter un notaire ?

Pour faire un legs à une association, vous devez rédiger un testament. Il est recommandé de passer par un notaire pour vous aider dans la rédaction du testament afin d'éviter d'éventuels problèmes d'interprétation et pour le faire enregistrer au fichier des dispositions de dernières volontés afin d'en garantir l'application.

## LE CCFD -TERRE SOLIDAIRE

### À TRAVERS LE TEMPS

● **8 JUIN 1984**  
**LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE EST RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU CONSEIL D'ÉTAT.**

Ce statut permet à l'association de recevoir, en plus des dons manuels, des donations, des legs et assurances-vie. C'est également le signe de reconnaissance par l'État de l'efficacité et de l'influence du CCFD-Terre Solidaire, de sa solidité financière et d'une transparence totale de ses comptes.



## LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE ET L'ÉGLISE

Il y a plus de 50 ans, les évêques de France répondaient présents à l'appel du Pape Jean XXIII, face au scandale de la faim. Ils confièrent à des baptisés de Mouvements et Services d'Église la création d'un outil capable de proposer des solutions à ces atteintes à la dignité de la personne : le CCFD-Terre Solidaire était né.

Le CCFD-Terre Solidaire inscrit son action dans « la charte de la solidarité » de l'Église de France. Il a reçu pour mission des évêques de France d'inciter et de recueillir, auprès de la communauté catholique de France, le partage du temps de carême. Il veut être le signe visible de l'engagement de l'Église au service du développement des peuples et il traduit par son action une Église, ferment de solidarité dans le monde.



Jean-Claude Sauzet,  
Aumônier national du CCFD-Terre Solidaire

# ASSURANCES-VIE & ASSOCIATION

## BIEN REVOIR SON CONTRAT

**P**lacement préféré des Français, l'assurance-vie permet de faire bénéficier une association des sommes placées, en cas de décès du souscripteur ou encore de son vivant. Pour que vos volontés soient respectées à la lettre, suivez le guide.

Vous devez rédiger une clause bénéficiaire pour désigner l'association choisie. En effet, une assurance-vie sans bénéficiaire perd son régime de faveur et redevient un simple produit d'épargne parmi tous ceux de la succession: l'épargne portée sur le contrat d'assurance-vie est alors répartie selon les règles du droit des successions.

Si vous souhaitez d'abord favoriser un proche, vous pouvez le désigner comme 1<sup>er</sup> bénéficiaire. S'il fait défaut (décès ou refus du capital transmis), un 2<sup>e</sup> bénéficiaire prendra le relais, par exemple une association. Vous pouvez rédiger ainsi votre clause bénéficiaire comme suit: «Mon conjoint M. André C. ou, à défaut, l'association CCFD-



Terre Solidaire.» Si votre conjoint est encore vivant à votre décès, il touchera le montant du contrat. Dans le cas inverse, l'association sera bénéficiaire. Elle recevra le capital investi ainsi que les produits cumulés depuis la souscription du contrat.

De votre vivant, vous pouvez aussi souscrire une assurance-vie au nom d'une association et effectuer des versements par le biais d'un ou de plusieurs dons manuels successifs. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



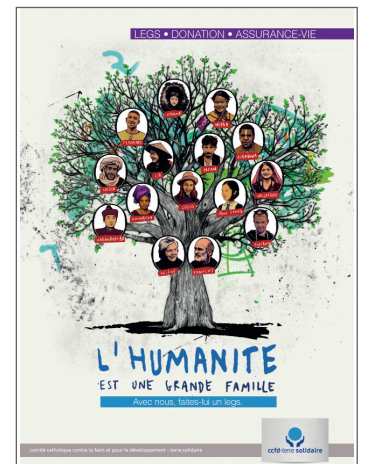
Rayna Paraskov

«Je répondrai à vos questions en toute confidentialité. N'hésitez pas à me demander la brochure legs en remplissant le coupon ci-dessous et en nous le renvoyant grâce à l'enveloppe-réponse jointe.»

### Contact

Tél : 01 44 82 80 58

Mail : [infogenerosite@ccfd-terresolidaire.org](mailto:infogenerosite@ccfd-terresolidaire.org)



## DEMANDE DE DOCUMENTATION - LEGS

À RENVoyer au CCFD-Terre Solidaire, Service legs - 4, rue Jean Lantier 75001 PARIS

**Notre documentation vous sera envoyée gratuitement sous pli confidentiel, sans aucun engagement.**

- OUI**, je souhaite recevoir votre documentation sur les legs, donations et assurances-vie.
- OUI**, je désire que votre service legs, donations et assurances-vie me contacte par téléphone.

Merci de compléter ci-dessous :

M.  Mme  Mlle

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ville .....

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Courriel (facultatif) .....

Service Legs  
Courriel : [infogenerosite@ccfd.terresolidaire.org](mailto:infogenerosite@ccfd.terresolidaire.org)  
[www.ccf-d-terresolidaire.org](http://www.ccf-d-terresolidaire.org)



En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, vous disposez d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification de vos données. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser une lettre à la Direction des Relations Donateurs du CCFD-Terre Solidaire, 4 rue Jean Lantier 75001 Paris. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'il soit communiqué ou cédé; dans le dernier cas, veuillez cocher la case ci-dessous. Les informations seront alors réservées à l'usage exclusif de notre association. Code : LLD11

